

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

AUX ÉLECTEURS DU LOT

Électeurs,

Demain vous allez élire vos représentants au Conseil Général et au Conseil d'Arrondissement.

Vous aurez à cœur d'achever la victoire éclatante que vous avez remportée le 22 mai dernier. Vous affirmez de nouveau, par votre vote, que vous êtes avec les républicains de progrès et non avec les partisans de la marche en arrière.

Vous exprimerez votre sympathie aux républicains sincères qui ont toujours défendu vos intérêts contre les attaques de ceux qui, masqués, osent solliciter vos suffrages.

Dans le camp de nos adversaires la panique est complète. Cela se comprend. Leur dernière défaite ne pouvait pas les rassurer.

Nous, au contraire, nous sommes sûrs de la victoire; nous sommes unis et disciplinés et nous luttons pour la liberté et la justice.

Électeurs,

Vous connaissez les candidats du Comité de Concentration républicaine; les uns sont depuis longtemps vos représentants; les autres, par leur franchise et leur dévouement aux idées républicaines, ont su conquérir votre confiance, votre sympathie.

Certains d'entre eux n'ont pas même de concurrent. — Ce n'est pas une raison pour ne pas aller voter. Il est au contraire du devoir de tout citoyen de toujours participer au gouvernement de son pays en exerçant jusqu'au bout son droit d'électeur.

C'est non seulement en combattant, mais aussi en défilant devant l'ennemi qu'une armée lui prouve sa puissance; c'est en votant tous, dimanche, pour les candidats nettement républicains que nous remporterons une nouvelle victoire; nos adversaires justement découragés, verront s'évanouir leurs dernières espérances.

Citoyens, clairvoyants et étroitement unis par le même besoin de Justice et de Vérité, courons aux urnes, pour acclamer une fois encore, la République de nos rêves, la République vierge de compromission, celle qui a pour but, non de nous opprimer davantage, mais d'assurer à tous un minimum de bien-être et de bonheur.

Le Journal du Lot.

Elections départementales

DU 31 JUILLET 1898

CANDIDATS

DU

Comité de concentration républicaine

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Conseillers généraux

Cahors (Sud). — M. DELPORT, conseiller sortant, ancien notaire à Cahors.

Canton (Nord.) — M. RELHIÉ, conseiller sortant, docteur en médecine à Cahors.

Puy-l'Evêque. — MM. PUECH, notaire, maire de Puy-l'Evêque, et PENEL, docteur en médecine à Prayssac.

Saint-Géry. — M. Ernest TALOU, ancien sous-préfet, inspecteur des enfants assistés de la Seine.

Conseillers d'arrondissement

Castelnau. — M. GARRIGUES, maire de Flaungnac.

Catus. — M. CAMBORNAC, conseiller sortant, notaire à Catus.

Lauzès. — M. PEYRICHOU, conseiller sortant, notaire et ancien maire de Cabrerets.

Limogne. — M. COUDERC, conseiller sortant, notaire et maire à Cènevières.

Luzsch. — M. PAGÈS, conseiller sortant, vétérinaire à Cahors,

Montcuq. — M. BOUDOU, maire à Montcuq.

En dehors des candidatures recommandées par le comité de concentration républicaine, nous recommandons les candidatures républicaines suivantes :

Conseillers généraux

Cazals. — M. CANGARDEL, conseiller sortant, notaire et maire de Marminiac.

Labenque. — M. ROQUES, conseiller sortant, notaire et maire à Laburgade.

Conseiller d'arrondissement

Luzsch. — M. PONS, vétérinaire à Luzsch.

ESPAGNE ET AMÉRIQUE

MARIE-CHRISTINE

REINE-RÉGENTE D'ESPAGNE

La reine-régente d'Espagne est âgée de 40 ans. Elle est fille de l'archiduc Charles-Ferdinand d'Autriche, mort en 1874 et cousine de l'empereur François-Joseph qui règne actuellement.

Le 29 novembre 1879 elle épousa Alphonse XII roi d'Espagne, veuf en premières noces de la charmante reine Mercédès.

En 1885 Alphonse XII mourut laissant un jeune fils posthume, Alphonse XIII, né à Madrid le 17 mai 1886, d'une santé très frêle et qui, à plusieurs reprises, a causé de vives inquiétudes à sa mère.

La reine-régente, Marie-Christine, a su se faire pardonner sa qualité d'étrangère. Par la modération de son esprit, par la dignité de sa vie, par la simplicité de ses goûts, elle a acquis une autorité incontestée sur le peuple espagnol et sur les conseillers ou les ministres. Elle est à juste titre honorée et respectée mais elle ne saurait, malgré toutes

ces qualités, conjurer le péril qui menace tout à la fois la couronne et l'Espagne.

MAC-KINLEY

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DES ÉTATS-UNIS

M. Mac-Kinley a été élu, pour 4 ans, président de la république des États-Unis, le 4 mars 1897.

Il est âgé de 54 ans et il est né dans l'Etat de l'Ohio. Il a été d'abord soldat, et a acquis ses grades dans le 23^e régiment d'infanterie, où il était commandant en 1869. Cette même année (il avait alors 25 ans) il abandonna la carrière militaire, pour entrer dans la magistrature. Il était procureur lorsque l'ambition politique le poussant, il se présenta à la députation et se fit, au Congrès de Washington, une place importante comme orateur d'affaires.

Il a donné son nom à un bill célèbre qui caractérise le régime douanier prohibitif. C'est à cause de cela que les grands Etats manufacturiers et industriels du nord l'ont élevé à la Présidence l'année dernière.

On sait que James Monroe (président de 1817 à 1825) a attaché son nom à une doctrine célèbre qui repousse toute intervention européenne dans les affaires de la République. « L'Amérique aux Américains » tel est le programme de Mac-Kinley qui continue ainsi et applique la doctrine de Monroe. Il a réussi jusqu'ici à fermer à l'Europe le marché américain.

La guerre actuelle entre les Etats-Unis et l'Espagne, attire particulièrement l'attention sur le Président des Etats-Unis et sur la reine-régente d'Espagne. Les détails biographiques que nous donnons ci-dessus sont donc d'actualité.

INFORMATIONS

M. Lépine

M. Lépine, ancien gouverneur de l'Algérie, est actuellement dans la Loire. Ce n'est qu'à son retour à Paris, après qu'il aura été reçu par le président du conseil, qu'on sera fixé sur la compensation qu'on lui réserve.

Suspension de M. Stapfer

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a décidé de suspendre M. Stapfer, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, en raison de l'incident provoqué par les paroles qu'il prononça récemment aux obsèques du recteur M. Couat.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Canton de Cahors (Nord)

Chers concitoyens,

Je viens vous demander le renouvellement du mandat de conseiller général que vous m'avez confié pour la première fois en 1880.

Durant cet intervalle de 18 ans vos sympathies et votre concours ne m'ont jamais fait défaut; de mon côté, j'ai conscience d'avoir loyalement servi vos intérêts et rempli fidèlement mon devoir.

Aussi est-ce avec une entière confiance que je me présente à vos suffrages.

Mes convictions politiques sont trop anciennes pour avoir besoin d'être affirmées de nouveau.

Je resterai ce que j'ai toujours été : répu-

blicain ferme et convaincu, partisan du progrès et de la liberté.

Aujourd'hui la République est si forte et si solidement assise, que ses adversaires ont renoncé à lutter contre elle ouvertement et se résignent à l'accepter.

Le devoir des républicains est d'accueillir toutes les adhésions sincères et éprouvées, mais sans rien abandonner des progrès lentement acquis et sans surseoir à l'exécution des réformes si nombreuses qui restent encore à accomplir et qui constituent le développement normal des institutions démocratiques.

Au premier rang de ces réformes se place celle de notre régime fiscal qui préoccupe à juste titre tous les hommes soucieux de l'avenir du pays et qui a produit dans nos rangs des divisions si regrettables.

Il semble cependant que sur un tel sujet, qui, en réalité, est indépendant de toute conception politique, l'entente serait facile, si l'on pouvait se résoudre à mettre de côté, momentanément, toute querelle de parti et toute préoccupation de personnes.

Pour résoudre cette importante question — que beaucoup de mes amis envisagent à un point de vue différent du mien — et pour aborder les autres réformes plus aisées à accomplir, l'union des républicains me paraît donc indispensable.

Cette union que j'ai toujours désirée, qui n'impose à personne le sacrifice de ses opinions particulières et qui représente la tradition la plus certaine de la politique de Gambetta, peut devenir féconde en résultats heureux, si elle est pratiquée avec bonne foi et sincérité.

En dehors d'elle, on ne peut prévoir que rivalités ardentes et luttes stériles au grand dommage des intérêts vitaux du pays.

Je m'associerai donc à toutes les mesures qui auront pour but d'amener l'apaisement et la concorde, d'améliorer le sort des malheureux et des travailleurs, d'alléger les charges qui paralysent l'agriculture et d'établir une répartition de l'impôt plus conforme à la justice et à la véritable égalité en demandant davantage aux favorisés de la fortune.

Je n'oublierai pas, croyez-le bien, que le conseiller général est avant tout le représentant de vos intérêts locaux.

Le développement et le bon entretien du réseau vicinal, routes, chemins et ponts intéressent au plus haut degré la population rurale et urbaine; je m'efforcerai de faire profiter votre canton, dans la plus large mesure possible, des subventions du Département et de l'Etat, en prenant pour base de la répartition le seul intérêt communal et dans le plus grand esprit d'impartialité et de justice.

Tels sont, mes chers concitoyens, les idées et les principes qui continueront à me servir de guide, si, comme je l'espère, vous me jugez encore digne de vous représenter.

A. RELHIÉ.

Il est bon d'ajouter que M. Relhié a signé le programme minimum présenté par le Comité républicain à M. Rey avant les élections législatives, et dont voici les principales lignes :

- Impôt progressif sur le revenu;
- Maintien des lois scolaire et militaire;
- Répartition équitable des charges sociales;
- Révision limitée de la Constitution;
- Amélioration du sort des humbles et des déshérités;
- Politique nationale et laïque.

CANTON DE PUY-L'ÈVÈQUE

Aux électeurs du canton de Puy-l'Èvêque

J'ai entendu dire que certaines personnes cherchaient à faire croire que le retrait de ma candidature pouvait être interprété dans un sens favorable à M. le Dr Cassaignes.

Je déments ces bruits de la façon la plus formelle et afin de faire disparaître toute espèce d'équivoque à ce sujet, j'invite tous mes amis à porter leurs suffrages sur les noms de MM. Puech et le Dr Pénel; ils contribueront ainsi au triomphe de la République démocratique dans notre canton.

Sérignac, le 28 juillet 1898.

H. LAVAL.

ST-GÉRY

Election d'un conseiller général

Nous recevons du canton de St-Géry la communication suivante :

M. Ernest Talou et M. Munin-Bourdin sont en présence.

M. Ernest Talou, toujours fidèle aux principes démocratiques du gouvernement républicain issu, il y a deux mois, de la volonté de la nation, à cet amour du peuple laborieux qu'il a puisé dans ses relations au milieu de nous, dans sa raison et dans son cœur généreux;

M. Munin-Bourdin, devenu républicain après la condamnation et la défaite des opinions et des hommes de l'empreinte desquels il ne peut se laver. Ses votes au Parlement, mêlés aux votes des monarchistes et autres soutiens du ministère Méline, son ignorance de la discipline républicaine en temps électoral sont la preuve et la marque de son impuissance native à se convertir à la cause du peuple. Malgré lui, il ne peut être républicain. Il n'a ni l'éducation, ni les sentiments, ni les aspirations du peuple. M. Talou et M. Bourdin ne sont point de même race. M. Bourdin n'a pas de notre sang.

Aux réunions publiques de Cours et de St-Géry, sur l'initiative vraiment démocratique de M. Ernest Talou, les deux concurrents se sont rencontrés :

M. Ernest Talou a fait éclater en d'éloquents et simples paroles, sa loyauté, sa franchise, son mépris pour la violence, pour la ruse et la tromperie, sa foi dans la droiture, dans la solidarité humaine, dans la tolérance pour les convictions et les consciences, dans la religion du bien, du juste, de la Patrie.

M. Talou nous a nettement déclaré qu'il réclamerait avec nous :

- 1° L'impôt progressif et global sur le revenu;
- 2° La nomination des experts des tabacs par le suffrage de tous les planteurs;
- 3° L'assurance facultative pour les planteurs tant que la caisse d'assurance sera départementale;
- 4° Obligatoire dès que tous les départements de France plantant du tabac, contribueront tous à la formation d'une caisse d'assurance nationale;
- 5° La participation des petits sinistrés à la répartition des indemnités.

Pour les questions intéressant plus particulièrement les communes, M. E. Talou s'est catégoriquement prononcé d'après l'opinion, après l'examen qu'il en a fait, inspirée par sa conscience de la justice et des intérêts des populations.

Qu'a dit M. Bourdin dans ses allocutions de Cours et de Vers ?

Comment a-t-il montré qu'il connaissait nos besoins et nos désirs et qu'il apportait quelque attention à nos intérêts ?

Sa candidature est venue raviver, malgré lui, les discordes, les querelles, les rancunes nées à cause de lui.

M. E. Talou nous apporte la concorde, le calme et la paix.

Votons pour ERNEST TALOU.

Un groupe de paysans.

Le Comité de Concentration républicaine adresse l'appel suivant aux électeurs de St-Géry :

Electeurs,

Le Comité de concentration républicaine de Cahors croit devoir faire appel à votre patriotisme.

La lutte est engagée entre M. E. Talou, d'une part, et M. E. Munin-Bourdin, de l'autre.

Elle s'est précisée dans les réunions de Cours et de St-Géry, où les deux candidats se sont trouvés en présence.

Vous les avez jugés l'un et l'autre.

Demain, vous aurez à faire votre choix.

M. E. Talou a toujours été fermement attaché aux idées démocratiques.

M. Bourdin est arrivé, dit-il, tout récemment à la République. Il était avant le plus fervent soutien de M. le comte Murat, M. le baron Dufour et autres, dont les aspirations politiques vous sont bien connues.

M. Bourdin a toujours soutenu le ministère Méline que la Chambre nouvelle a fort heureusement renversé.

M. E. Talou est toujours resté fidèle à la politique républicaine du ministère Brisson, affirmée récemment à la Chambre des députés par 85 VOIX DE MAJORITE

Le succès de M. Bourdin ranimerait et maintiendrait les querelles et les divisions locales.

Le succès de M. E. Talou donnerait l'apaisement et l'union.

Fort de l'appui énergique des représentants de notre département à la Chambre et au Sénat, M. E. Talou vous offre l'ardeur et la sincérité de son dévouement. Il a pleine confiance dans la démocratie de votre canton.

Electeurs,

Pour la République, pour vos intérêts, pour ceux de notre département tout entier, pour la concorde et la justice nous vous demandons de donner vos suffrages à M. E. TALOU.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Les Membres du bureau du Comité de Concentration :

DELPORT, Conseiller général; COSTES, Maire de Cahors; RELHIÉ, Conseiller général; MAZIÈRES-PARAZINES, adjoints; DELPECH, GUIRAUDIES-CAPDEVILLE, DISSÈS, BERGON, DELPÉRIER, BRUNIES, COUESLANT.

CHRONIQUE LOCALE

Ecole d'Aix

Sont admissibles aux épreuves orales pour l'Ecole des arts et métiers d'Aix, les candidats du Lot dont les noms suivent :

Bessière, Biaud, Marret, Mignot.

Prix de vertu

L'Académie française a décerné cette année des récompenses pour actes de vertu aux personnes du Lot désignées ci-après :

- 1° Pétronille Bessières, demeurant à Douelle, une médaille de 500 fr., fondation Montyon.
- 2° Marguerite Larroque, demeurant à Padirac, une médaille de 500 fr., même fondation.
- 3° Noël Aulhes, de Labastide-Murat, une médaille de 500 fr., fondation Honoré de Sussy.
- 4° Victoire Fabre, demeurant à Cahors, une médaille de 500 fr., même fondation.
- 5° Antoine Ladirat, demeurant à Espeyroux, un prix de 500 fr., fondation Camille Fabre.
- 6° Elisa Poux, demeurant à Saint-Géry un prix de 500 fr., même fondation.
- 7° Veuve Auzié, demeurant à Fajoles, un prix de 500 fr., fondation Varat-Larousse.

CAHORS

SECONDE RÉPARATION

On se rappelle que dans le seul but d'être agréable à M. Bourdin, cet homme bon, qui n'a rien à se reprocher (a-t-il dit à St-Géry !...) M. Rousset, de mauvaise mémoire, avait fait permuter les conducteurs des ponts et chaussées de Cazals et Montcuq.

Par arrêté de ce jour M. Cubaynes a été réintégré à Montcuq.

Et de deux !...

A la Préfecture

M. P. Hours-Marchand, qui a été choisi pour chef de cabinet par M. Héli-Devals, préfet du Lot, est arrivé hier à Cahors et a pris possession de ses fonctions.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau chef de cabinet.

Réceptions officielles

A l'occasion de son arrivée dans notre département et de la prise de possession de son poste, M. Héli-Devals, préfet du Lot, recevra les autorités civiles et militaires, mardi prochain, 2 août, à 10 heures 1/2 du matin.

Visite préfectorale

M. Héli-Devals, notre nouveau préfet, a consacré les journées d'hier et d'aujourd'hui à visiter l'hospice et quelques-uns de nos établissements laïques d'instruction primaire.

Nous ne saurions trop remercier M. le Préfet d'avoir pensé, tout d'abord aux infortunés et à la jeunesse de nos écoles, aujourd'hui l'espoir de la République, de main ses défenseurs.

Toute la population cadurcienne applaudit à cette visite et M. le Préfet ne pouvait pas mieux, dès son arrivée parmi nous, conquérir l'estime et l'amitié de nos concitoyens.

DISTRIBUTION DES PRIX

au Collège de Jeunes filles

Hier matin a eu lieu la distribution des prix aux élèves du Collège de Jeunes filles.

La cérémonie était présidée par M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse.

La place, qui nous est mesurée par ce temps de période électorale, ne nous permet pas de rendre compte de cette fête scolaire.

Nous nous bornerons à donner ci-après le nom des élèves qui ont obtenu le plus de nominations :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

5^e année : M^{lles} Gilberte Desrougiers, Marie Muxart, Alberte Salgues, Héloïse Conduché, Fanny Derruppé, Jeanne Depouget, Catherine Longpech.

4^e année : M^{lles} Marguerite Paumès, Marguerite Buscaïl, Gabrielle Quercy, Desneiges Guilhem, Félicie Schuller.

3^e année : M^{lles} Estival Valérie, Marthe Rascalou, Henriette Lafage, Marguerite Herbert, Hélène Rey, Lucie Nègre, Marie-Louise Degrange-Touzin, Jeanne Murat, Marie Moles, Marie Faurie, Renée Vincent.

2^e année : M^{lles} Caroline Pradayrol, Maria Bismes, Laure Lagarde, Marie Louise Bourthoumieux, Marguerite Fournier, Pierrette Loulmet, Marie-Louise Caussanel, Philomène Bousquet.

1^{re} année : M^{lles} Jeanne Boudène, Thérèse Lascourèges, Eugénie Gagnayre, Angèle Loude, Alice Thamalet, Jeanne Chazot.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Première classe primaire, 1^{re} division : M^{lles} Paule Bergon, Marguerite Imbert, Marguerite Laval, Jeanne Launay, Yvonne Lagarde, Léonie Molinié, Honorine Catala, Marcelle Mercier, Anne Alary, Marie-Louise Balagayrie, Sarah Mériquet.

2^e division : Marcelle Périé, Jeanne Cazabonne, Laure Naves, Marie Géraud, Thérèse Delfau, Thérèse Loison.

2^e classe primaire, 1^{re} division : Anna Soulié, Marguerite Mazières, Elisabeth Fournié, Marcelle Desrougier, Jeanne Loison, Clémence Lurguie.

2^e division : Alice Quercy, Angèle Lescale.

3^e classe primaire, 1^{re} division : Laurence Bonnet, Jeanne Nayrac, Marie Walter.

2^e division : Joséphine Gauthier, Marguerite Hava, Madeleine Walter, Germaine Molinié, Julienne Blanc, Renée Regagnon.

— La rentrée est fixée au 2 octobre pour les internes; l'ouverture des classes aura lieu le lundi 3 octobre.

Au Lycée Gambetta

Ce matin, à 9 heures, a eu lieu la distribution des prix aux élèves du Lycée Gambetta.

La cérémonie était présidée par M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, assisté de M. Favard, inspecteur d'académie et de M. Fournier, proviseur du Lycée.

A leurs côtés avaient pris place toutes les notabilités de la ville de Cahors.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Nadaud, professeur de rhétorique.

Nous aurions voulu rendre compte, longuement, de cette belle fête et donner une analyse des beaux discours qui ont été prononcés. Malheureusement la place nous manque et nous devons nous borner à mentionner les élèves qui ont obtenu le plus de nominations. Ce sont :

Prix d'honneur : Fournié Henri, Loygue Gaston, Hébrard William et Cangardel Henri.

Mathématiques élémentaires : Marre Louis, Henri Fournier, Armand Delpech, Charles Gabriel, Palis Gaston.

Philosophie : Loygue Gaston, Albouys Louis, Mignot Emile.

Première moderne (lettres) : Hébrard William.

Réthorique : Cangardel Henri, Pierre Dilhac, Salvan Joseph, Aillet Fernand, Bra Théophile, Poujet Ludovic, Jacques Maurice, Jardel Amédée.

Seconde moderne : Rouloin Auguste, Breil Urbain, Lacam Raymond.

Seconde classique : Besse Pierre, De-meaux Léopold, Roux Henri, Mazard Jean, Deville Emile, Vincent Eugène, Roussel Paul.

Dessin d'imitation : Coazy Sylvain et Calmon Jean.

Troisième moderne : Bourdiol Aubin, Trioullier Emile, Conquet Léonce, Carriol Gaston, Despeyroux Louis, Grelet Pierre, Gambert Georges

Troisième classique : Poujade Camille, Couderc Henri, Gorse Pierre, Lascoux Paul, Labro Marcel, Valet Paul, Bladier, Louis, Vialard Louis.

Langue espagnole (1^{er} cours) : Cangardel Henri, Aillet Fernand ; (2^e cours) : Roux Henri, Demeaux Léopold, Mazard Jean, Deville Emile, Bru Théophile.

Quatrième moderne : Gasc Léon, Valet Pierre, Mention Paul, Lamoure Joachim, Rouquié Fernand, Castex Pierre

Quatrième classique : Deloncle Pierre, Faurie Jean, Fournier Théodore, Dentray François, Bru Joseph, Quercy Henri, Barrière Paul.

Cinquième moderne : Vaysses Jules, Faber Edmond, Trémollières Charles, Constant Emile, Rigou Robert, Mézergues Gaston, Poujade Lucien, Décremps Paul.

Cinquième classique : Cavalié Ernest, Vary Michel, de Framond Ernest, Dojarric de la Rivière Ernest, Delbouis Georges, Canguilhem Jean, Talayssat Marcel, Béchat Yves, Serres Hilaire, Galtié Raymond, Chapou Baptiste.

Sixième moderne : Bourdiol Dionys, Advier Alexandre, Courdresses Charles, Holzer Henri, Péchayrand Hector, Couathac Paul, Bergié Antoine.

Sixième classique : Orabol Jules, Blanchès Charles, Fournié Bernard, Griffon Albert, Muxart Louis, Chaignes Georges, Minnot Henri.

Septième : Périé Jean, Baudru Laurent, Bernadac Jean, Lasaygues Jean, Séguela Pierre, Decremps Daniel, Carriol Georges.

Huitième : André Pierre, Dillenseger René, Calvet Jean; Gorse Georges, Thubière Louis.

Neuvième : Favalleli Joseph, Bernadac Louiso, Séguela Jean, Dufau Joseph, Besse Maurice, Combelles Jean, Couderc Marcel, Dulac François.

Classe enfantine, 1^{re} section : Fournier Alain, Conestant Jean, Labedau Maurice, De Valon Bernard, Badin Paul, Bladanet Jean, Course Jean, Rames Fernand.

Deuxième section : Delfour Jean, Combelles François, Chaignes Jacques, Mazières Maurice, Ferrando Emile, Fournier Gaëtan

Le 7^e de ligne

Le 7^e de ligne qui était parti jeudi dernier pour les manœuvres est rentré aujourd'hui à Cahors.

Taxe du pain

A partir du 1^{er} août 1898, le prix du pain, dans la commune de Cahors, a été fixé comme suit :

Pain de luxe, le kilog. 0 fr. 325.
Pain blanc, id. 0 fr. 30.
Pain bis, id. 0 fr. 25.

Théâtre

Comme nous l'avions annoncé, hier soir a eu lieu au théâtre la représentation de *Cyrano de Bergerac*. Il n'est pas besoin d'apprécier cette pièce; cela a été fait et magistralement par les maîtres du journalisme et de la critique. « C'est, » comme l'a dit un de nos confrères parisien, « un feu d'artifice où il n'y aurait que des bouquets ».

L'interprétation a été fort intelligente; les applaudissements frénétiques des spectateurs prouvent surabondamment que les acteurs que nous avons vus sont de véritables artistes.

Nous adressons à tous nos plus vives félicitations et en particulier à Roxane et à Cyrano.

Perdu

Il a été perdu de la rue du lycée au collège de jeunes filles, dans la matinée du 29 juillet, une paire de gants blancs neufs à 3 boutons. Prière de les rapporter au bureau du journal.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au 30 juillet 1898

Naissances

Servan, Georges-Jean-Sylvain, place Rousseau.
Vignals, Marcel, rue Nationale, 30.
Lacroix, Jean-Antoine-Gabriel, à St-Henri.
Vigüé, Eugénie, rue Labarre

Décès

Bouquin, René, 5 ans, rue des Capucins. 3.

Gibert, Pierre, cultivateur, 72 ans, célibataire, quai de Regour, 2.
Belon, Jean-Baptiste, soldat au 7^e d'infanterie, 23 ans, célibataire, à l'hospice.

Pour des leçons de français, d'allemand, pendant les vacances, — s'adresser à M. Arnal fils, rue Nationale, 33, au 1^{er}.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro, la suite de nos deux feuilletons.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE — Comice agricole. — Le concours annuel organisé par le comice agricole du canton de Puy-l'Evêque aura lieu, cette année, à Prayssac, le samedi 27 août. Les primes seront distribuées le lendemain, dimanche, à 3 h. 1/2, à la mairie de Prayssac

Rappelons que le concours spécial de bineuses, auquel pourront prendre part les constructeurs étrangers au canton, aura lieu le jeudi 25 août dans un champ des environs de Prayssac.

Les inscriptions seront reçues par M. Vayssières, Directeur de l'école de Puy-l'Evêque, pour le concours général, jusqu'au 15 août inclusivement, et pour le concours de bineuses jusqu'au 10 août.

VIDAILLAC. — On nous écrit :

Mardi la commune de Vidailac possédait dans ses murs Monsieur de Vauzelles, candidat au conseil d'arrondissement contre l'honorable M. Couderc

Onze personnes seulement se sont dérangés pour voir le futur blackboulé !...

Quelques fillettes lui ont offert un bouquet... pas pour amour politique !...

On vient de nous dire qu'en passant à Limogne la voiture de M. de Vauzelles était couvert de rubans. Les électeurs de Vidailac ne les lui ont pas offerts.

Les porterait-il dans sa voiture, afin que si on ne le décore pas il puisse le faire à son aise ?

BLARS — Sauvetage. — La nommée Ida Delfau, couturière était allée laver du linge à l'abreuvoir en compagnie de Louise Scoursou. Ayant fait la moitié de leur besogne la nommée Delfau fut prise de faiblesse et se laissa tomber dans l'eau. Sa compagne voyant qu'elle disparaissait se mit aussitôt à crier au secours.

Lorsque le secours arriva elle avait été assez heureuse, pour la retirer et la sauver ainsi d'une mort certaine.

Toutes nos félicitations à cette jeune fille.

Arrondissement de Gourdon

SOULOMÈS. — *La fête.* — Malgré la fatigue qu'avait eu d'éprouver les jeunes gens pendant toute la semaine en moissonnant, la fête de notre localité qui a eu lieu dimanche a été très belle.

La matinée a été consacrée à la distribution des gâteaux et la soirée, les danseurs et les danseuses s'en sont donnés à cœur-joie, jusqu'à minuit.

L'on s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'an prochain.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été un peu plus animé, l'imminence de la liquidation ayant provoqué quelques modifications dans les positions.

Le 3 0/0 clôture à 103,17; le 3 1/2 0/0 à 107,05.

Le Crédit Foncier se traite à 700 fr. Les porteurs d'obligations Foncières 1885 qui ont demandé le remboursement de leurs titres pourront en recevoir le montant à partir du 1^{er} août prochain. Les intérêts cesseront de courir à leur profit à partir de cette date. Ils ne participeront plus à aucun tirage de lots. D'autre part, les obligataires qui ont accepté les nouvelles conditions d'intérêts peuvent dès maintenant présenter leurs titres pour les faire estampiller et échanger la feuille de coupons, soit au Crédit Foncier, soit dans les Trésoreries Générales et les recettes particulières des finances.

Le Crédit Lyonnais à 853; le Comptoir d'Escompte à 603 et la Société Générale à 552 sont fermes sans changement.

Le Suez finit à 3718.

Parmi les fonds Etrangers l'Italian ferme à 92,20; l'Extérieure à 39,42; le Turc D à 22,75; Banque Ottomane à 547; le Portugais à 18; le hausse 3 0/0 1891 à 97,40 et le 4 0/0 consolidé à 83,75.

10Au Comptant, la Ville de Paris 1886 se traitait à 403,75 et 404.

Les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 465,50.

BONNE OCCASION

A VENDRE

Petite voiture anglaise à quatre places avec ânesse des Pyrénées.
S'adresser au bureau du journal.

Bibliographie

LA NATURE, *Revue des sciences illustrée*: Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1313, du 30 juillet 1898. Les embellissements de Tananarive, par Henri Dehérain. — Liquefaction des gaz et zéro absolu, par Ch.-Ed. Guillaume. — L'éclipse de Lune du 3 juillet 1898, par l'abbé Th. Moreux. — L'alimentation végétale au Zululand pendant la famine, par P. Hariot. — Rochers sous-marins par J.-F. Gall. — La « Smithsonian institution », par L. Barré. — La radiation des manchons à incandescence. — Le carrion de Saint-Germain-l'Auxerrois, par L. Reverchon. — Les fleurs et les oiseaux, par J. Corcelle. — Les villes naissantes aux États-Unis, par Albert Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 25 juillet, par Ch. de Villedeuil. — La vision stéréoscopique en cinématographie, par E. Hospitalier. — Un agneau à huit pattes, par D. Chrétien.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Gare de Paris-Austerlitz (Gare d'Orléans)

SERVICE DES BAGAGES

Avis

En vue d'éviter les encombrements qui se produisent à la gare de Paris-Austerlitz, au moment du départ pour les stations balnéaires et thermales, on ne saurait trop engager les voyageurs à prendre leurs billets et à faire enregistrer leurs bagages à l'avance. Les voyageurs peuvent s'affranchir de toute sujétion à cet égard en s'adressant au bureau des Voyages Duchein, rue de Grammont, 20. Pourvu que la demande lui en soit faite vingt-quatre heures au moins à l'avance, ce bureau se charge de prendre les billets et, moyennant une légère redevance (0 fr. 30 c. par 10 klog. ou fraction de 10 kilog. ; minimum de perception : 2 fr 50 c.), d'enlever les bagages à domicile, de les transporter à la gare et de les faire enregistrer.

De même, à leur arrivée à Paris-Austerlitz, les voyageurs pourront faire effectuer la livraison de leurs bagages à domicile, en s'adressant au bureau spécial établi à la gare d'Orléans, moyennant le paiement de 0 fr. 30 c. par 10 kilogrammes ou fraction de 10 kilogrammes, avec minimum de perception de 1 franc à domicile et 2 francs en consigne par commande. Ce prix comprend la montée des colis aux étages.

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'émettre des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, dans les conditions suivantes: Ces billets sont délivrés au départ de Paris

pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Ouvre tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avec livraison. — **Derniers progrès du jour**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grande rue naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres. Gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

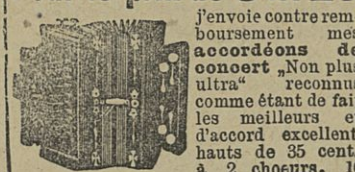
Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

Pour le prix de 6 fr. 25



J'envoie contre remboursement mes accordéons de concert. Non plus ultra. Reconus comme étant de fait les meilleurs et d'accord excellent, hauts de 35 cent., à 2 choeurs, 10 touches, 2 registres, 2 basses, 40 tons garantis les meilleurs, double-sonnifets en trois parties, forts, indestructibles, avec protège coins en acier, 2 fermoirs, riche garniture en nickel, clavier découvert en nickel et par là musique extraordinairement forte, pareille à celle d'un orgue. Un instrument à 3 choeurs se vend 6 francs seulement, un à 4 choeurs seulement 10 fr., un à 6 choeurs seulement 17 fr., un instrument à 2 rangées de 21 touches et 4 basses 14 fr. seulement française Port 1 fr. 25 en sus. Meilleure méthode pour apprendre soi-même gratis. Une CITHARE à ACCORDS excellente, à 3 claviers et tous les accessoires coûte 4 fr. seulement et une à 6 claviers 10 fr. seulement. Le port de 2 cithares n'est également que de 1 fr. 25. Emballage gratis. Catalogue gratis. Garantie. Tous les jours des commandes renouvelées et milliers de lettres de reconnaissance. Port de lettres 25 cts. Hermann Severing, Neuenrade (Allemagne).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

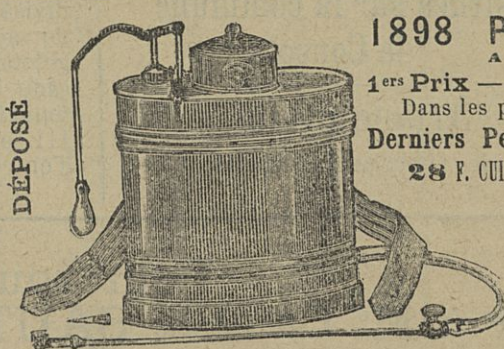
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt

Étude de **M^e Camille SAUTET**, avoué à Cahors
Place du Palais de Justice. 7, successeur de **M^e Léon TALOU**.

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A suite de Saisie immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

EN UN SEUL LOT

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés dans les communes de CONCOTS et de CRÉGOLS (Lot)

Sur la mise à prix de 2.920 francs

*L'adjudication aura lieu le **Lundi vingt-deux août**, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à midi et demi, en l'audience des criées des vacations du tribunal civil de Cahors, au palais de justice à Cahors.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Béziers le vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré ;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière, du ministère de **M^e Olié**, huissier à Limogne, en date du 16 mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, dénoncé et transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, volume 161, numéros 44 et 45 ;

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, lequel donnant acte à **M^e LACAZE** des lectures et publication du cahier des charges a fixé la vente au mercredi 20 juillet.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Messieurs **DECOR, CALMETTES** et **C^{ie}**, négociants en vins, demeurant et domiciliés à Puisserguier (Hérault).

Ayant **M^e Louis LACAZE** pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou lui dûment appelé du sieur **Philippe FLAUJAC**, forgeron et aubergiste, demeurant à Concots, partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il a été procédé le mercredi 20 juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à la vente des biens ci-après en un seul lot, sur la mise à prix de douze cents francs.

Le dit jour, les dits biens ont été adjugés à **M^e TASSART**, avoué, qui a été command sur l'audience au profit de dame **Marie-Anne BONNAC**, sans profession, épouse judiciairement séparée de biens de **Philippe FLAUJAC**, ci-après dénommés et qualifiés, moyennant deux mille cinq cents francs, outre les charges.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit enregistré, **M. Fran-**

çois GAEVNS, boucher, domicilié à Limogne, assisté de **M^e Camille SAUTET**, avoué, a déclaré surenchérir du sixième, le prix de l'adjudication ci-dessus.

En conséquence, et par suite de la dite déclaration de surenchère, et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Monsieur François GAVENS, boucher, domicilié à Limogne.

Ayant **M^e Camille SAUTET**, pour avoué constitué, près le Tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o **MM. Décor, Calmettes et Cie** négociants en vins, domiciliés à Puisserguier (Hérault), créanciers, ayant poursuivi la vente.

Ayant **M^e LACAZE**, pour avoué.

2^o Dame **Marie-Anne BONNAC**, sans profession, épouse judiciairement séparée de biens de **Philippe FLAUJAC**, forgeron, domicilié avec lui à Concots.

Adjudicataire surenchéri.

Ayant **M^e TASSART**, pour avoué.

3^o Et le dit **Philippe FLAUJAC**, forgeron, aubergiste, demeurant à Concots, partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le lundi 22 août, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à midi et demi à une nouvelle mise en vente des biens, dont la désignation suit :

DESIGNATION

Des biens à vendre
Telle qu'elle résulte du premier placard

BIENS
situés sur la commune
de Concots

Article premier

Une vigne perdue appelée Con-

cots, désignée sous le numéro trente-neuf P. section D. du plan cadastral de la commune de Concots, contenant environ un are, trente-quatre centiares, classe première, d'un revenu de soixante-quinze centimes.

Article deux

Un jardin et pâture sis au même lieu, désignés sous le numéro trente-six, même section D du dit plan, contenant environ trois ares cinquante-cinq centiares, classe première, d'un revenu de deux francs.

Article trois

Un sol de maison sis au même lieu, désigné sous le numéro huit, section D du dit plan, contenant environ cinquante-deux centiares, classe première, d'un revenu de trente-deux centimes.

Article quatre

Une vigne perdue sise au même lieu, désignée sous le numéro trente-neuf P. section D du dit plan, contenant environ trois ares quarante-sept centiares, classe première, d'un revenu de un franc quatre-vingt-quatorze centimes

Article cinq

Un corps de bâtiments, servant d'auberge sis au dit Concots, avenue de Limogne, désigné sous le numéro trente-neuf, section D du dit plan, construit en pierre, recouvert partie en tuiles crochets et partie en tuiles canal.

Ce corps de bâtiment qui est surmonté de trois canons de cheminée est composé d'un rez-de-chaussée servant de cave, remise, chambre de débarras et d'un escalier en bois pour aboutir au premier étage, d'un premier étage divisé en quatre pièces servant de cuisine et chambres et d'un galetas. Sur la principale façade qui se trouve au Nord attenante la route nationale numéro 111 se trouve la principale porte d'entrée, trois autres portes pour

desservir le rez-de-chaussée, et quatre fenêtres donnant sur le premier étage.

Ce corps de bâtiment qui a environ douze mètres de long sur huit mètres de large, confronte avec la dite route, la propriété de la veuve **Falguières** et la propriété comprise dans la présente saisie.

Article six

Un autre corps de bâtiment sis au même lieu, désigné sous le numéro trente-huit, section D du dit plan, construit en pierre, recouvert en tuiles canal.

Son toit est à deux versants, ce bâtiment sert d'écurie, de boutique de forgeron et de grenier à fourrages.

Il est séparé du précédent par un passage compris dans la présente saisie et qui dessert la basse-cour et jardin saisis.

Article sept

Une citerne creusée dans la basse-cour saisie à six mètres environ de la maison d'habitation et au sud de cette dernière.

BIENS
situés sur la commune
de Crégols

Article un

Une terre appelée **Camp de la Vigne** ou **Le Canaval**, désignée sous le numéro quarante-deux, section C du plan cadastral de la commune de Crégols, contenant environ neuf ares soixante-quinze centiares, classe première, d'un revenu de cinq francs quatre-vingt-cinq centimes.

Article deux

Une terre appelée **Bouyquette**, désignée sous le numéro vingt-cinq, section C du dit plan, contenant environ sept ares, classe troisième, d'un revenu de un franc quarante centimes.

Article trois

Un bois appelé **le Bosc**, désigné sous le numéro vingt-six P. section C du dit plan, contenant environ un hectare trente-sept ares trente-huit centiares, classes deuxième et troisième, d'un revenu de huit francs vingt-quatre centimes.

Tous les biens immeubles ci-dessus décrits et désignés sont cultivés et exploités par le saisi.

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

Tous les biens ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la nouvelle mise à prix de **DEUX MILLE NEUF CENT VINGT 2920 fr.** Francs, ci.....
En sus des charges.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'avoué surenchérisseur,
Signé : Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, 1^o C^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le Receveur,
Signé : de FRAMOND.

Pour tous renseignements :
S'adresser à **M^e Camille SAUTET**, avoué, en son étude sus-indiquée.